

DOCUMENT PUBLICITAIRE DIFFUSE

Non sécurisé | jccp-fr.com/fr/formation-0

LES FORMATIONS DE JCC PARTENAIRES

JCC Partenaires, organisme de formation bénéficiaire d'un numéro d'agrément au titre de la formation continue.

Pour toute information ou si vous souhaitez recevoir le catalogue de formation, veuillez nous contacter.

RAPPEL FORMATION CONTINUE

Principe

La formation continue est obligatoire pour les avocats inscrits au tableau des Ordres (art. 14-2 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée).

Textes de Référence

➤ Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 2004-130 du 11 février 2001 et notamment les articles 14-2, 17-11 et 21-1)

➤ Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifiée par le décret n° 2004-1386 du 21 décembre 2004.

➤ La décision à caractère normatif n° 2005-001 portant délibération sur les modalités d'application de la formation continue des avocats, version communiquée le 15 avril 2005 par l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux, le 15 avril 2005.

Durée

20 heures par an ou 40 heures sur 2 ans.
Les avocats inscrits au tableau en cours d'année calculent, sur la période en cours, la durée de leur obligation de formation continue au prorata de la durée d'exercice professionnel.

Validation

Chaque avocat doit déclarer au plus tard, le 31 janvier de chaque année civile écoulée auprès du Conseil de l'Ordre dont il relève les conditions dans lesquelles il a saisi une attestation de formation continue en joignant à sa déclaration les justificatifs reliés à la vérification du respect de cette obligation.
La formation effectuée doit être de nature juridique et avoir un lien avec l'activité professionnelle de l'avocat.

Comment remplir cette obligation :

- Par la participation à des actions de formation, à caractère juridique ou professionnel, dispensées par les Ecoles d'Avocats, par des avocats, par l'université ou des établissements universitaires
- Par l'assistance à des colloques ou des conférences à caractère juridique ayant un lien avec l'activité professionnelle des avocats
- Par la dispense d'enseignements juridiques (en lien direct avec la profession) dans un cadre universitaire ou professionnel (1 heure dispensée = 4 heures)
- Par la publication de travaux juridiques

Spécificités :

- Les avocats titulaires d'une ou plusieurs mention(s) de spécialisation ou de champs de compétence doivent, à l'issue d'une période de cinq ans d'exercice professionnel, consacrer le quart de la durée de leur formation continue à ce ou ces domaines de spécialisation
- Au cours des deux premières années d'exercice professionnel, cette formation inclut 10 heures au moins portant sur la déontologie
- Au cours de cette même période (2 ans), les personnes issues par la voie de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991 doivent consacrer la totalité de leur obligation de formation à des enseignements portant sur la déontologie et le statut professionnel

JCCP | Association d'Avocats C... Bienvenue sur le site JEAN-CLAUDE COULON PARTENAIRE

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS
Inscrivez-vous en ligne


Droit des Sociétés


Droit Fiscal

PROCHAINES FORMATIONS

N° session : 260005A N° session : 260006A N° session : 260007A N° session : 260004A

<https://jcc.migal.fr/formations-droit-fiscal>

06 FÉV. 2026

Formation Avocats / Droit des Sociétés

Pratique des pactes statutaires et extra-statutaires

400 € HT
480 € TTC

06/02/2026 à Rennes

23 FÉV. 2026

Formation Avocats / Droit des Sociétés

Pratique des pactes statutaires et extra-statutaires

400 € HT
480 € TTC

06/02/2026 à Rennes

10 et 11 MAR. 2026

Formation Avocats / Droit fiscal

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

800 € HT
960 € TTC

H. LEYRAT

19 MAR. 2026

Formation Avocats / Droit fiscal

Loi de finances pour 2026 - Actualités fiscales – Fiscalité patrimoniale – Fiscalité des entreprises

400 € HT
soit : **480 € TTC**

Adhérent : 400 € HT

Régis VABRES - VALENCE

[Voir toutes les formations](#)

LE CENTRE DE FORMATION EN CHIFFRES

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

OBJECTIF GÉNÉRAL

TARIF :
INTER : à partir de 800 € HT
Prix par stagiaire pour 2 jours
INTRA : Nous consulter

DURÉE :
14 heures sur 2 jours

GROUPE :
De 1 à 30 personnes

FICHE PROGRAMME :
Télécharger le programme détaillé de formation

TELECHARGER

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectifs de cette formation :

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise :

Les objectifs poursuivis par la formation sont les suivants :

- Comprendre les intérêts du démembrement de propriété appliqués à l'immobilier d'entreprise
- Appréhender les conditions d'application de l'article 13, 5 du CGI et ses conséquences fiscales
- Conseiller au mieux les chefs d'entreprise dans l'organisation de l'immobilier d'exploitation

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Objectifs de cette formation :

- Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit
- D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
- Rédiger une convention de quasi-usufruit

JCCP | Association d'Avocats C... Le démembrement de propriété

de formation

TÉLÉCHARGER

- Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit
- D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
- Rédiger une convention de quasi-usufruit

Si aucune session ci-dessous ne correspond à vos attentes ou si vous désirez une formation en INTRA, vous pouvez nous faire part de votre besoin en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Demande de devis

Taux de Satisfaction

Taux : 92 % de satisfaction sur 1 an pour 35 avis

Taux de Réussite

36 stagiaires formés sur 1 an Il n'existe pas encore de pourcentage de réussite sur ce produit.

TYPE PUBLIC

La formation s'adresse à des avocats ayant des compétences en droit des affaires et en droit fiscal.

PRÉREQUIS

La formation s'adresse à des avocats ayant des compétences en droit des affaires et en droit fiscal.

CONTENU

1ère journée

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise :

Questions traitées :

Partie I - Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise

Partie II - Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

- Maîtriser le régime civil et fiscal du quasi-usufruit
- D'appréhender l'utilité du recours à une convention de quasi-usufruit
- Rédiger une convention de quasi-usufruit

Partie III - Le régime juridique de l'immobilier professionnel démembré

2ème journée

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

Questions traitées :

Partie I - La nature du quasi-usufruit

Partie II - Le domaine du quasi-usufruit

Partie III - Le régime civil du quasi-usufruit

Partie IV - Le régime fiscal du quasi-usufruit

Partie V - Les intérêts du recours à une convention de quasi-usufruit

JCCP | Association d'Avocats C... Le démembrement de propriété

de formation

Partie III - Le régime civil du quasi-usufruit

Partie IV - Le régime fiscal du quasi-usufruit

Partie V - Les intérêts du recours à une convention de quasi-usufruit

Partie VI - Le quasi-usufruit successif

Plan détaillé :

Le démembrement de propriété appliquée à l'immobilier d'entreprise (1 journée)

Partie I - La constitution et la fin de l'usufruit détenu par une société

- I - Les aspects de droit civil de la constitution de l'usufruit
- II - Le barème fiscal de l'usufruit
- III - L'évaluation économique de l'usufruit
- IV - La fin de l'usufruit détenu par une société
- V - Les apports conjoints d'usufruit et de nue-propriété à une société
- VI - La question du démembrement ab initio des titres

Partie II - Les schémas de détention de l'immobilier d'entreprise reposant sur le démembrement de propriété

- I - La rétention de l'usufruit de l'immobilier professionnel par l'entreprise
- II - La constitution de l'usufruit de l'immobilier professionnel sur la tête de la société d'exploitation
- III - L'acquisition en démembrement de propriété de l'immobilier professionnel

Partie III - Le régime juridique de l'immobilier professionnel démembré

- I - L'immeuble professionnel détenu en démembrement de propriété
- II - Le terrain d'assiette démembré
- II - Les droits sociaux démembrés

Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux (1 journée)

Partie I - La nature du quasi-usufruit

- I - Aspects théoriques
- II - L'évaluation de la créance de restitution

Partie II - Le domaine du quasi-usufruit

- I - Le quasi-usufruit légal
- II - Le quasi-usufruit conventionnel

Partie III - Le régime civil du quasi-usufruit

- I - Les préro�atives du quasi-usufrutier et du nu-propriétaire

JCCP | Association d'Avocats C... Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux

OPCO EP cedu.ursaf.fr ChatGPT Gestionnaire de m... Immo

Partie VI – Le quasi-usufruit successif

I – Approche civile
II – Approche fiscale

Méthode Pédagogique :

Remise d'un support PPT de 150 diapositives

Qualification du formateur :

Henri LEYRAT
Docteur en droit privé – HDR et diplômé notaire

Suivi et évaluation :

Un court questionnaire sera soumis aux participants au début et à l'issue de la formation

PÉDAGOGIE

Remise d'un support PPT de 150 diapositives
Qualification du formateur :
Henri LEYRAT
Docteur en droit privé – HDR et diplômé notaire

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Un court questionnaire est soumis aux participants au début et à l'issue de la formation

MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination : Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours. Art.DS211-2 et suivants du Code du Travail.

DATE DE MODIFICATION
28 01 2026

JCCP | Association d'Avocats C... Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise quasi-usufruit-aspects-civils-et-fiscaux

OPCO EP cedu.ursaf.fr ChatGPT Gestionnaire de m... Immo

PROCHAINES SESSIONS

10 et 11 MARS 2026

[consulter le planning](#)
[8 heures, soit 2 jours de for...](#)
[Inscription](#)

Formation Avocats / Droit Fiscal

Le démembrement de propriété de l'immobilier d'entreprise / Le quasi-usufruit : aspects civils et fiscaux

800 € HT
960 € TTC

JE M'INSCRIS

Demande de devis
[Fiche programme](#)
[H. LEYRAT](#)